

# Les Matinées Sociales

VS

## L'actualité sociale et juridique de la paie et de l'administration du personnel

### Fortes turbulences sur la réglementation sociale

« Nul n'est censé ignorer la Loi ! »



Certes, mais comment s'y retrouver au milieu d'une législation en constante évolution ? Pas un mois sans son cortège de lois, ordonnances, décrets, arrêts de jurisprudence, circulaires et autres accords nationaux, ... , qui, sans cesse, modifient les règles du jeu de la gestion sociale. La veille est plus que jamais nécessaire. 2016 fut riche en modifications et bouleversements dont vous avez été les premiers témoins : la suite de la montée en charge de la DSN, la modulation des cotisations allocations familiales, la Prime d'Activité, la pénibilité, la Loi Travail et ses 120 décrets, le Compte Personnel d'Activité, ... Le second semestre 2017 s'annonce riche et varié en matière de modifications de la réglementation sociale : ordonnances sur le Code du travail (dialogue social, fusion des IRP, contrat de travail, durée du travail, indemnités de rupture, ...), suppression de cotisations salariales mais hausse de la CSG, exonération des heures supplémentaires, fin du CICE, pénibilité, réforme de l'assurance chômage et des retraites, réforme de la formation professionnelle, ... sans oublier le bulletin de paie simplifié, ...  
... et tous autres imprévus qui germeront dans les cerveaux de nos élus et énarques 😊 ...

### Les questions que vous vous posez

- ▶ Il a été annoncé une réforme importante à la télévision ? Est-ce vrai ? Concerne-t-elle mon entreprise ?
- ▶ Comment déchiffrer les textes de loi et autres textes d'application ?
- ▶ Comment les traduire en algorithmes de gestion ?
- ▶ Quel est l'impact d'une nouvelle loi sur le paramétrage de mon logiciel ?
- ▶ Quelle est la date d'entrée en vigueur d'une loi ?
- ▶ Quel est l'impact d'une nouvelle loi sur mon entreprise ?
- ▶ Qu'est-ce que je dois conseiller à mon patron ?
- ▶ ...

Les textes traduits en langage clair !

**Par son dispositif de veille sociale, Cave Lex vous aide à maintenir vos compétences, ... et votre réglementaire ! 😊**

Pour vous permettre de mettre à niveau vos connaissances en permanence, nous vous proposons de suivre **les Matinées Sociales**, formation mensuelle de veille sociale.

**Abonnez-vous à notre formule pour suivre l'actualité et être force de proposition auprès de votre Direction.**



10 sessions par an à Paris, Lyon et Nantes.

Formation disponible en intra sur un rythme de 2 à 4 sessions par an.

Vous hésitez ?  
Demandez-nous une invitation gratuite pour une séance !

Vous pouvez en faire un outil GRH de votre équipe, en faisant participer alternativement vos différents collaborateurs selon les thèmes traités.

Les plus de Cave Lex !

Dix demi-journées par an, c'est plus facile à intégrer dans votre planning, et vous êtes toujours au top de l'info !  
A l'issue de chaque séance, une note « Vos questions, nos réponses » est adressée à chacun de nos abonnés, sur laquelle ils retrouvent les réponses aux questions qu'ils nous ont posées en séance.

Vous pouvez consulter la synthèse de toutes les évaluations ainsi que nos vidéos sur notre site [www.cavelex.com](http://www.cavelex.com)  
Vous trouverez des témoignages de nos clients en fin de catalogue.

# Les Matinées Sociales

VS

L'actualité sociale et juridique de la paie  
et de l'administration du personnel

## Les thèmes des dossiers mensuels

Les thèmes des dossiers de fond **sont choisis en fonction de l'actualité et des demandes des abonnés**. Cela nous permet de prendre en compte les besoins que vous ressentez au sein de vos entreprises. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos attentes.

**A titre indicatif, voici les thèmes traités récemment ou prévus pour les prochains mois :**

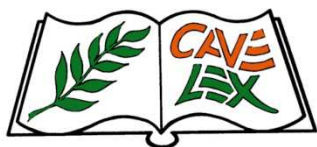
Mois	Le thème du mois
Janvier 2017	Les déclarations sociales dans la DSN
Février 2017	La durée du travail
Mars 2017	Le bulletin de paie simplifié
Avril 2017	Le bulletin de paie électronique
Mai 2017	Le temps partiel thérapeutique
Juillet 2017	Les projets sociaux du nouveau gouvernement
Septembre 2017	Les réformes de l'été (1 <sup>ère</sup> partie)
Octobre 2017	Les réformes de l'été (2 <sup>ème</sup> partie)
Novembre 2017	La gestion des congés
Décembre 2017	Santé au travail – inaptitude - invalidité

## Le calendrier 2017

- ▶ Lyon 1 session le jeudi matin de 9h15 à 12h45
- ▶ Nantes 1 session le jeudi matin de 9h15 à 12h45
- ▶ Paris 2 sessions au choix
  - le mardi matin de 9h à 12h30,
  - le mardi après-midi de 14h à 17h30

Mois	Paris	Lyon	Nantes
Janvier	10	19	12
Février	07	16	9
Mars	07	16	9
Avril	11	20	13
Mai	9	19	11
Juillet	4	6	3
Septembre	13	21	14
Octobre	10	19	12
Novembre	07	16	9
Décembre	12	13*	14

\* : *changement de date en raison des vacances ou jours fériés*



# Les Matinées Sociales

VS

## L'actualité sociale et juridique de la paie et de l'administration du personnel

### Objectifs de la formation

- ▶ Comprendre les nouveaux textes relatifs à la paie, l'administration du personnel et au droit du travail, leurs modalités et dates d'application
- ▶ Anticiper sur les évolutions en analysant les projets de textes
- ▶ Mesurer l'impact des arrêts de jurisprudence sur les décisions de gestion
- ▶ Echanger expériences et réflexions avec d'autres professionnels

### Public

DRH, RRH,

Responsables  
Administration Du  
Personnel,

Responsables Paie,

Collaborateurs du  
service du personnel,

Responsables SIRH,

Cadres et dirigeants  
des PME PMI.

### Niveau et pré-requis

Approfondissement.  
Collaborateurs ayant  
une bonne pratique de  
leur fonction.

### Durée

**5 jours** (35 heures)  
en 10 sessions d'une  
demi-journée

### Tarifs

Voir ci-après

### Programme de la formation

#### L'actualité sociale et juridique, ses impacts sur la paie et l'administration du personnel

Les Matinées Sociales sont un rendez-vous mensuel d'une demi-journée dans un concept unique et novateur qui allie synthèse, approfondissement, et échanges

#### Une synthèse de l'actualité

Lois, décrets, circulaires, accords, arrêts de jurisprudence : rien ne vous échappe de ce qui impacte la paie et la gestion du personnel

#### Des dossiers de fond

Chaque mois, un thème choisi par les participants fait l'objet d'une analyse approfondie pour vous donner une information claire, pragmatique et détaillée

#### Une table ronde

Cette formule réunissant 10 à 15 professionnels vous permet d'être au cœur du débat, d'échanger vos expériences et réflexions, et de trouver des réponses à vos questions

#### Une réelle valeur ajoutée

Vous devenez force de proposition auprès de votre Direction

### Contenu de chaque session

#### L'actualité paie

Barèmes, modes de calcul, cotisations, allègements, circulaires Acooss, Agirc, Arrco, Unedic

#### L'actualité sociale

Les négociations et accords interprofessionnels ou de branche, la vie des organismes sociaux

#### Les projets de textes

Anticiper en mesurant à l'avance les impacts des projets à venir

#### Revue de jurisprudence

Analyser les conséquences des principaux arrêts de la Cour de Cassation

#### Questions Réponses

Approfondir les questions posées lors des sessions précédentes

#### L'agenda

Prendre 2 à 3 mois d'avance sur les prochaines échéances

#### Le dossier du mois

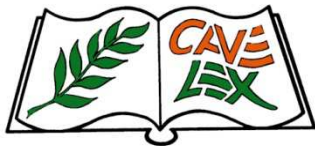
Exemples de thèmes choisis par les participants : la DSN, les congés payés, la réforme de la formation, le Compte de Pénibilité, le contrôle URSSAF, l'obligation d'emploi des handicapés, le maintien du net, ...

### Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Formation inter entreprises : effectif formé de 10 à 15 personnes. **Les participants sont invités à se munir d'une calculatrice de poche.**

### Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Succession d'exercices pratiques corrigés. Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation. Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.



# Les Matinées Sociales

VS

L'actualité sociale et juridique de la paie  
et de l'administration du personnel

## Conditions Tarifaires

Deux possibilités pour participer aux Matinées Sociales :

### Inscription à la séance

- ▶ Vous vous inscrivez pour une séance, selon les sujets traités.
- ▶ Réservation possible jusqu'à la veille de la formation, selon places disponibles.

### Abonnement annuel \*

- ▶ Vous vous abonnez pour toute l'année, votre place est automatiquement réservée.
- ▶ En cas d'absence, vous pouvez vous faire remplacer par un autre collaborateur de votre entreprise.
- ▶ Vous pouvez également en faire un outil de GRH de votre service, en y inscrivant à tour de rôle tous vos collaborateurs.
- ▶ Vous réalisez une économie de plus de 32 % de réduction sur le prix de l'inscription.

(\* L'offre Abonnement n'est possible que si le paiement de l'intégralité de l'abonnement est effectué à la commande.

Vous pourrez vous faire rembourser par votre OPCA en fin d'année, sur présentation des feuilles de présence et des fiches programmes. (Voir ci-dessous)

Modalités d'inscription	Tarif HT
Inscription à la séance	425,00 euros
Abonnement annuel	2 880,00 euros
Abonnement partiel 4 séances (septembre – décembre 2017)	1 350,00 euros

## Prise en charge par votre OPCA

### ▶ Une formation imputable

« Les Matinées Sociales » est une formation imputable sur votre plan de formation, qui peut s'inscrire, selon le poste et les compétences actuelles de votre collaborateur, dans chacune des 2 catégories des actions de formation.

Elle peut donc être prise en charge par votre OPCA.

### ▶ Abonnement au tarif préférentiel

Les OPCA ne prennent en charge les actions de formation qu'après réalisation de la formation, au vu notamment de la fiche programme et des feuilles de présence.

Or la formule d'abonnement, qui vous permet de réaliser jusqu'à 32% d'économie sur le prix de cette formation, nécessite le paiement de l'intégralité de l'abonnement à la commande.

### **La solution retenue par les abonnés**

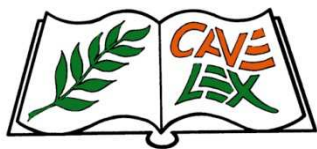
Les entreprises demandent une prise en charge à leur OPCA, mais paient directement l'abonnement à **Cave Lex SAS**, bénéficiant ainsi de la réduction de 32%.

En fin d'année, elles se font rembourser par leur OPCA.

Pour les y aider, **Cave Lex** est en mesure en fin d'année de fournir sur demande une copie des feuilles de présence et des programmes.

### **Autre solution : l'inscription à la séance**

Les entreprises qui ne souhaitent pas avancer le coût de l'abonnement inscrivent leur collaborateur à chaque séance et en demandent une prise en charge à leur OPCA. C'est une gestion plus lourde pour votre service formation et pour **Cave Lex**, qui ne permet pas de bénéficier du tarif réduit.



# Les Matinées Sociales

L'actualité sociale et juridique de la paie  
et de l'administration du personnel

## Objectifs de la formation

- ▶ Comprendre les nouveaux textes relatifs à la paie, l'administration du personnel et au droit du travail, leurs modalités et dates d'application
- ▶ Anticiper sur les évolutions en analysant les projets de textes
- ▶ Mesurer l'impact des arrêts de jurisprudence sur les décisions de gestion
- ▶ Echanger expériences et réflexions avec d'autres professionnels

## Public

DRH, RRH,

Responsables  
Administration du  
Personnel,

Responsables  
Paie,

Collaborateurs du  
service du  
personnel,

Responsables  
SIRH,

Cadres et  
dirigeants des PME  
PMI.

## Niveau et pré-requis

Approfondissement.  
Collaborateurs  
ayant une bonne  
pratique de leur  
fonction.

## Durée

**5 jours**  
(35 heures)  
en 10 sessions  
d'une demi-journée

\* Ce programme  
pourra être modifié  
en fonction de  
l'actualité

## Programme de la session de formation de septembre 2017\*

### Le thème du mois :

#### Les ordonnances Macron (1<sup>ère</sup> partie)

##### Panorama d'ensemble

36 mesures, 5 ordonnances  
Les grandes lignes  
Le calendrier de mise en œuvre

##### Ordonnance 1 : renforcement de la négociation collective

Articulation accords d'entreprise ou de  
branche, dispositions TPE  
Validité et sécurisation des accords

##### Ordonnance 4 : cadre de la négociation collective

##### Ordonnance 3 : prévisibilité et sécurisation des relations du travail

Accès au droit numérique  
Plafonnement des indemnités pour  
licenciement abusif  
Hausse de l'indemnité de licenciement  
Procédure de licenciement individuel et  
économique  
Recours au CDD, CTT, CDI chantier  
Autres formes de travail

#### 2<sup>ème</sup> partie (traitée en octobre)

##### Ordonnance 2 : dialogue social (IRP)

##### Ordonnance 5 : le compte de prévention

### L'actualité paie

Mise en œuvre de la nouvelle convention  
d'assurance chômage : cotisations et  
exonérations

### L'actualité sociale

Publication des accords collectifs  
Le cumul emploi-retraite plafonné  
ASS et reprise d'activité  
La complémentaire santé des anciens  
salariés  
Bilan des contrôles URSSAF 2016  
Bilan de la Cour de Cassation 2016  
CNIL et alertes professionnelles  
CNIL et vidéosurveillance

### Les projets de textes

Le Prélèvement À la Source  
Cotisations et charges sociales  
Réforme de l'assurance chômage  
Réforme des retraites  
Réforme de la Formation professionnelle  
Réforme du RSI

### Le point sur la jurisprudence

Obligation de loyauté et congés payés  
Critères d'ordre et départ volontaire  
Forfait jours et système auto-déclaratif  
Avantage réservé aux femmes par accord  
Caractère collectif et condition d'ancienneté  
Égalité de traitement et PSE successifs  
Accord minoritaire et référendum  
Restitution de l'indu sur versement de transport

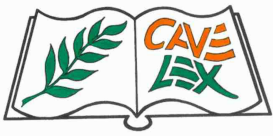
### Agenda

## Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une  
approche progressive et la validation des connaissances  
acquises. Formation inter entreprises : effectif formé de 10 à  
15 personnes. **Invitation des participants à se munir d'une  
calculatrice de poche.**

## Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Succession d'exercices pratiques corrigés.  
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue  
de la formation.  
Évaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de  
l'organisation et de l'animation de la formation.



# Bon de commande d'une action de formation

Articles L 6353-2 et R 6353-1 du Code du travail

Cave Lex S.A.S

27 bis avenue de Lowendal  
75015 Paris

## L'entreprise :

Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : ..... SIRET: .....  
Responsable de la formation : Mme Mlle M. ....  
☎ : ..... Fax : ..... ✉ e-mail : .....  
Au sein de l'entreprise, le dossier est suivi par : Mme Mlle M. ....  
☎ : ..... Fax : ..... ✉ e-mail : .....

## Inscrit les participants suivants :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	e-mail

## à la formation : Les Matinées Sociales

Lieu (cocher la ville choisie) :  Paris\*  Lyon  Nantes  
\*Pour Paris, préciser la session :  Mardi matin  Mardi après-midi  
Durée : **14 heures réparties en 4 sessions de 3,5 heures**  
Date de début de la formation : **13 septembre 2017** Date de la fin de la formation : **19 décembre 2017**

Nature (Cocher la case correspondante)  Action d'adaptation du salarié au poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi dans l'entreprise  
 Action de développement des compétences du salarié

Objectifs et programme Les objectifs et le programme sont détaillés en annexe du présent bon de commande.  
Moyens pédagogiques Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Effectif formé : 10 à 15 personnes.  
Moyens de suivi et d'appréciation des résultats Succession d'exercices pratiques corrigés.  
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.  
Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.

## Prix et facturation :

Nombre inscrits	Prix unitaire HT	Montant
	<b>X 1 350 euros</b>	=
TVA : * Taux en vigueur au jour de facturation		=
<b>Prix total TTC</b>		=

Règlement par chèque à l'ordre de Cave Lex SAS

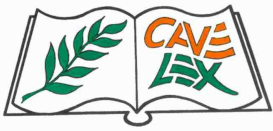
Règlement à réception de la facture

Cachet de l'entreprise

Fait à : ..... Le : ... / ... / 20 .....

Nom et qualité du signataire : .....

Signature : .....



**Bon de commande**  
**d'une action de formation**  
**Articles L 6353-2 et R 6353-1 du Code du travail**

**Cave Lex** S.A.S

27 bis avenue de Lowendal  
75015 Paris


**L'entreprise :** .....

Adresse : .....


Code Postal : ..... Ville : ..... SIRET: .....

Secteur d'activité : ..... Code APE : ..... Effectif : .....

Responsable de la formation : Mme Mlle M. ....

 : ..... Fax : .....  e-mail : .....

Au sein de l'entreprise, le dossier est suivi par : Mme Mlle M. ....

 : ..... Fax : .....  e-mail : .....

**Inscrit les participants suivants :**

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	e-mail

**à la formation :**

Intitulé de la formation : **Les Matinées Sociales**

Nature (Cocher la case correspondante)  Action d'adaptation du salarié au poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi dans l'entreprise  Action de développement des compétences du salarié

Durée : **3,5 H** Lieu \* :  Paris  Lyon  Nantes

\* Cocher la case correspondante

Date de début de la formation : ..... Date de la fin de la formation : .....

Objectifs et programme Les objectifs et le programme sont détaillés en annexe du présent bon de commande.

Moyens pédagogiques Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Effectif formé : 10 à 15 personnes.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats Succession d'exercices pratiques corrigés.  
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.  
Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.

**Prix et facturation :**

Ville	Nombre inscrits	Prix unitaire HT	Montant
		<b>X 425 euros</b>	=
<b>TVA : 20% * Taux en vigueur au jour de facturation</b>			=
<b>Prix total TTC</b>			=

Règlement par chèque à l'ordre de Cave Lex SAS

Règlement à réception de la facture

Cachet de l'entreprise

Fait à : ..... Le : ... / ... / 20 .....

Nom et qualité du signataire : .....

Signature : .....

